Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20260703-2026_46-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

Présents *: Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LEDINGHEN, Yoann MIRIEL, Quentin FLAMENT, Clotilde MORNET, Enora GUILCHER, Margaux LAVAL, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Fanny GOUDE, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER*

Absents *: Yvonnick BESNARD (pouvoir à Anne-Marie BEAUFEU)*

Secrétaire de séance *: Mme Anne-Marie BEAUFEU*

Nombre de conseillers :

- *En exercice : 15*
- *Etaient présents : 14*
- *Etaient absents : 1*
- *Nombre de pouvoirs : 1*
- *Nombre de votants : 15*

Convocation transmise et publiée le 25 juin 2026.

DCM 2026.46 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T) DE SAINT-MALO AGGLOMÉRATION
Rapporteur : P.SIMON

Le Maire informe le conseil qu'à la suite du renouvellement des instances communautaires, il convient de procéder au renouvellement de la CLECT.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il doit être créé, entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux. Il est demandé au conseil municipal de désigner 2 membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les représentants de la commune à la CLECT de Saint-Malo Agglomération :
  - **Titulaire :** Pascal SIMON
  - **Suppléant :** Henri DE LATTAIGNANT DE LEDINGHEN

Le Maire — Le Secrétaire de séance

Pascal SIMON — Anne-Marie BEAUFEU